










Certificat de santé et sécurité du travail

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-402-5-0
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Certificat de santé et sécurité du travail
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours peuvent être offerts le samedi et le dimanche.
-  Certains cours sont offerts aux campus de Laval et de Longueuil

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Mélissa Leboeuf, responsable du programme
514 343-6090 ou 1 800 363-8876
sst-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Santé et sécurité du travail
514 343-6090 ou 1 800 363-8876
sst-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Présentation

Ce programme présente les fondements en SST qui permettent d'assurer la prévention et la réparation des lésions professionnelles.

Il favorise l'acquisition de connaissances fondamentales dans les domaines du droit, de l'ergonomie, de l'hygiène du travail et de la psychologie du travail.

Le certificat offre les outils nécessaires à la bonne gestion des dossiers en vue de limiter les coûts financiers; à l'évaluation des pratiques de gestion; à l'amélioration des comportements humains; à la formation de personnel. L'étudiant sera ainsi en mesure de prendre le leadership quant à la gestion du changement qui s'impose en SST.

Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances multidisciplinaires fondamentales en santé et sécurité du travail (prévention, réparation et financement) et de développer des compétences et habiletés spécifiques à la gestion stratégique en SST. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de différentes politiques de SST dans l'organisation
- assurer l'application du cadre législatif propre à la SST
- identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques pour la SST
- assurer la gestion de dossiers de lésions professionnelles
- évaluer les enjeux financiers de la SST
- démontrer des habiletés de gestion, notamment en intervention et en formation appliquées à la SST
- recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données quantitatives et qualitatives en SST

Forces

- Les cours sont enseignés par des spécialistes reconnus dans leurs milieux.
- Le programme répond aux besoins des entreprises.
- Il offre une possibilité de faire un stage.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit

- Base DEC
être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.
- Base universitaire
avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat).
- Profil d'accueil individualisé
Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité décrites ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Gestion des services de santé et des services sociaux	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-631-5-2	Soir
Gérontologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-377-5-0	Soir Jour
Relations industrielles	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-230-5-2	Soir

ATTENTION : La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} juin 2021

Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

Été

- **Été 2021:** Du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} avril 2021

Structure du programme (1-402-5-0)

Version 06 (A15)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements de la SST

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SST 1010	Introduction à la gestion de la SST	3.0J S
SST 2025	Droit de la SST	3.0S
SST 3035	Enjeux financiers	3.0S

Bloc 70B Prévention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SST 1110	Sécurité du travail	3.0J
SST 2120	Ergonomie	3.0
SST 2130	Hygiène du travail	3.0S

Bloc 70C Réparation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3230G	Preuve et procédure en SST	3.0S
SST 1210	Gestion des lésions professionnelles	3.0S
SST 2220	Maladies professionnelles	3.0S

Bloc 70D Approfondissement des pratiques de la SST

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SST 2310	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0	SST 3320	Stratégies de la formation en SST	3.0S
SST 2310D	Santé psychologique et mieux-être au travail	3.0	SST 3330	Amélioration continue en SST	3.0J
SST 3300	Stage d'intégration en SST	3.0	SST 3340	Leadership et culture en SST	3.0S

Bloc 70E Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0	REI 1030G	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
AEG 3137	Groupe et situation d'aide	3.0J	REI 1610G	Pratiques de gestion innovantes et mobilisatrices	3.0
COM 1500G	Communication et organisation	3.0S	SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0J
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S	VIO 2011	Violence et harcèlement au travail	3.0
RED 2000	Rédaction administrative	3.0	VIO 2011D	Violence et harcèlement au travail	3.0S

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Gestion des services de santé et des services sociaux	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-631-5-2	Soir
Gérontologie	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-377-5-0	Soir Jour
Relations industrielles	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-230-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.